



INC RECOUVREMENT : 30 JUIN

Cette réunion était réservée au projet informatique DSI.

En amont de cette réunion, la CFTC a demandé la prise en compte pour la prochaine INC des thèmes suivants :

◇ Point sur le déploiement de la déclaration sociale nominative, conséquences sur les charges de travail

◇ Suivi de la mise en place de la Direction nationale des travailleurs indépendants, adossement du RSI

Ces points seront abordés lors de la prochaine INC.

Sur la DSI

Les chefs de projet ont au cours de cette réunion fait le point sur les divers chantiers et de ce fait, répondu aux questions CFTC :

Sur le dialogue social

Un document sur l'organisation cible a été présenté en Avril, les IRP doivent rendre un avis mi-juillet. Le Directeur de l'Acoss a répondu en cela à une demande forte des IRP sur un report de la consultation.

Une analyse est actuellement en cours sur différents types de scénarios possibles, et leur impact. Il est envisagé une prorogation des mandats actuels jusqu'en mai 2018, afin de permettre un accompagnement par les élus pendant la période du processus d'affectation.

Sur le processus d'affectation

Un organigramme nominatif de la nouvelle cible DSI sera transmis à l'ensemble des collaborateurs mi-juillet afin de leur permettre une meilleure lisibilité sur la nouvelle structure.

Un outil trajectoire 2018 sera mis à disposition pour les demandes de mobilités géographiques et fonctionnelles. Cet organigramme n'est pas figé et pourra évoluer en fonction du processus d'affectation, application de l'accord national (droit de rétraction possible). Il ne faut pas occulter les personnes qui souhaiteraient dans ce cadre évoluer vers d'autres fonctions.

La CFTC soulève le problème des collaborateurs du CECOM qui devraient intégrer l'Urssaf Rhône – Alpes, quelles sont les modalités mises en place ?

1) il n'y aura pas de mobilité géographique, les personnels continueront à être hébergés dans leurs locaux actuels.

2) il s'agit d'une situation particulière qui a conduit à engager un processus de mutation, les collaborateurs bénéficiant de l'accord national sur les garanties conventionnelles : Pas de mutation forcée, reclassement et reconversion professionnelle possible notamment sur l'assistance front office par exemple ? Ces salariés bénéficieront de la cellule d'accompagnement.

3) Octroi de 10 parcours professionnels 2017 (niveau 2 à 3 niveau 3 à 4) sans impact sur le budget URA.

Une réunion d'information est prévue Décembre.

Référentiel emplois

Un travail va être effectué sur l'harmonisation des libellés emplois. Un répertoire des emplois sera déployé sur l'ensemble des sites en septembre 2017, ce qui permettra une mise en place de la GPEC dès 2018. Un outil national sera mis à disposition.

Politique de recrutement

Pas de remplacement poste pour poste sur les sites, mais analyse des besoins en fonction des missions.

Politique salariale : Quelles seront les modalités de gestion des atypies salariales entre sites ?

Une enveloppe particulière de 1000 points sera dédiée à ces opérations d'harmonisation des rémunérations pour 2017.

Ces régularisations seront réparties sur une période de 3ans.

La CFTC entend mais demande à ce que cela puisse se faire pour l'ensemble des collaborateurs concernés.

Nouvelle organisation DSI

Concerne 700 à 840 personnes.

Une Direction nationale appuyée par une direction adjointe et un secrétaire général en charge des fonctions supports

Nomination de sous Directeurs en charge des missions opérationnelles (étude et développement, assistance, pilotage de l'activité, sécurité et maîtrise ...)

ZOOM sur l'assistance : appui sur les informaticiens locaux UR environ 400 ETP qui assureront le 1^{er} niveau d'assistance

Un front office : centraliser les demandes locales

Back office niveau 2 il s'agira d'un pôle de compétence.

ZOOM sur les fonctions supports : pas de spécialisation de sites, dynamiser le réseau et maintenir le lien par la mise en place d'un responsable administratif par site.

La gestion de la paie de l'ensemble des personnels de l'Acoss y compris la DSI sera traitée par le centre mutualisé paie de l'UR de Tours.

Elaboration d'un plan de formation global ACOSS pour 2018.

De même élaboration du budget provisoire 2018.

Enfin, une analyse est en cours sur l'ensemble des marchés.

La CFTC entend cette organisation mais alerte d'ores et déjà la Direction sur le calibrage des effectifs.

Pour la CFTC, diverses questions notamment DSN et réorganisation des travailleurs indépendants, conséquence de l'adossement RSI, méritent une Instance nationale spécifique avant novembre. La CFTC fera une demande dans ce sens auprès du Directeur de l'Acoss.